

## SDEG 16

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2024351CS0408

Comité Syndical du 16 décembre 2024

Date de convocation : 2 décembre 2024  
Date d'affichage : 18 décembre 2024

#### **OBJET : Budget annexe Energies Renouvelables : budget primitif 2025.**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

|   |    |
|---|----|
| Nombre total de délégués : .....                      | 74 |
| Quorum : .....  | 38 |
| Nombre de délégués présents au moment du vote : ..... | 54 |
| Nombre de procurations au moment du vote : .....      | 2  |

#### **Le Président**

#### **Rappelle :**

- Que par délibération n°2024281CS0305 du 7 octobre 2024, le Comité Syndical a procédé au débat d'orientations budgétaires pour le budget primitif annexe Energies Renouvelables 2025 et en a pris acte.

**Demande** à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter, ledit budget.

Madame Laure GAUTHIER donne lecture détaillée du projet de budget.

Madame Laure GAUTHIER expose :

- Que l'état récapitulatif du projet de budget primitif annexe Energies Renouvelables 2025 est le suivant :

| <b>Présentation générale vue d'ensemble du BP 2025 du budget annexe EnR</b> | <b>Dépenses</b>     | <b>Recettes</b>     |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Fonctionnement</b>   | 209 400 €           | 209 400 €           |
| <b>Investissement</b>   | 209 400 €           | 209 400 €           |
| <b>Total</b>  | <b>418 800,00 €</b> | <b>418 800,00 €</b> |

Madame Laure GAUTHIER rappelle que comme il a été indiqué lors du débat sur les orientations budgétaires le 7 octobre dernier, le budget annexe Energies Renouvelables sera adapté en cours d'année, par décisions modificatives.

## **Le Président**

### **Précise :**

- Que le projet de budget primitif annexe Energies Renouvelables 2025 était joint dans son intégralité aux convocations et aux notes de synthèse adressées aux membres du Comité Syndical pour la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Que pour rappel, les modalités de vote du budget primitif annexe sont les suivantes : le budget est voté par nature :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - o sans les chapitres "opérations d'équipement".
    - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant le budget primitif annexe Energies Renouvelables 2025 telle que présenté et détaillé, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

**A l'issue de la présentation, aucune question n'étant posée, le Président propose de procéder au vote du budget primitif annexe Energies Renouvelables 2025.**

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**56 voix pour**  
**0 voix contre**  
**0 abstention**

- **Approuve** le budget primitif annexe Energies Renouvelables 2025 tel que présenté et arrêté comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

| Présentation générale vue d'ensemble du BP 2025 du budget annexe EnR | Dépenses            | Recettes            |
|--|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement   | 209 400 €           | 209 400 €           |
| Investissement   | 209 400 €           | 209 400 €           |
| <b>Total</b>   | <b>418 800,00 €</b> | <b>418 800,00 €</b> |

- par voie de conséquence, le budget primitif annexe Energies Renouvelables 2025 est adopté à l'unanimité.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le budget primitif annexe Energies Renouvelables 2025.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.*